

Projet éolien de Griselles

Commune de Griselles



Bulletin d'information n°3 – septembre 2025

Madame, Monsieur,

Nous sommes ravis de vous annoncer que le projet éolien de Griselles poursuit son développement. En effet, depuis octobre 2024, le dossier de demande d'autorisation environnementale est à l'étude par les services de l'État.

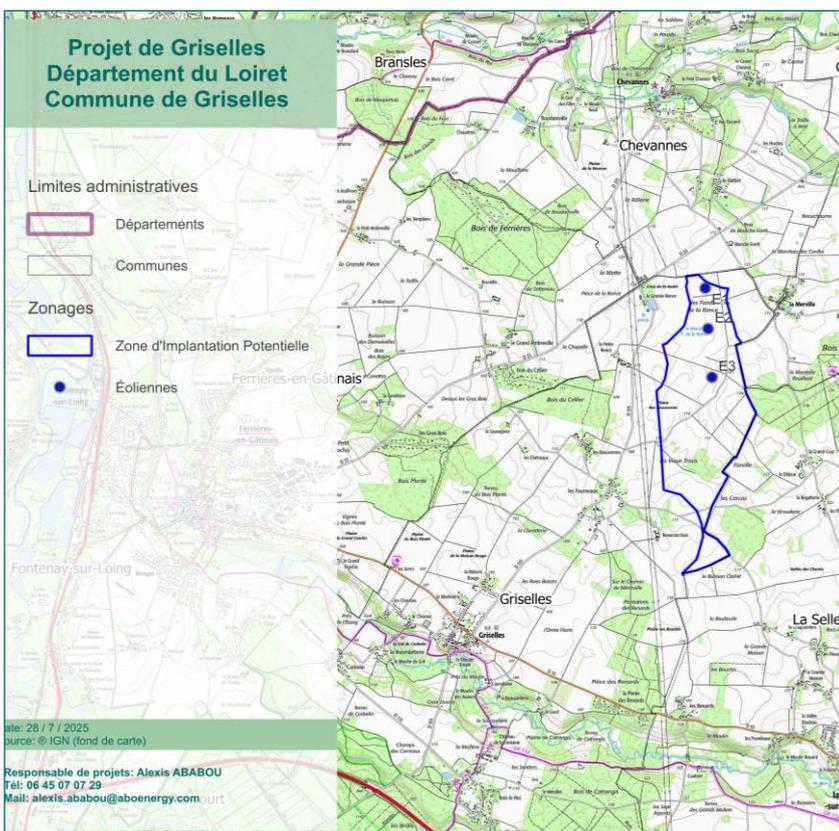
Dans ce cadre, **une enquête publique est prévue du 15 septembre au 17 octobre 2025, pendant un mois**. Vous trouverez au verso de ce bulletin toutes les informations utiles pour y prendre part, et formuler vos avis.

Initié en 2019, ce projet a nécessité plusieurs années d'études sur la faune, la flore, les milieux naturels, le vent, l'acoustique et le paysage. Il prévoit l'implantation de trois éoliennes, pour une puissance totale de 17,1 MW. Situé dans le nord-est du Loiret, le projet est limitrophe avec le département de l'Essonne.

Nous profitons également de cette communication pour vous annoncer que ABO Wind est devenu ABO Energy en mai 2024. Dorénavant, aux côtés de l'énergie éolienne, nous développons désormais des centrales photovoltaïques, ainsi que des solutions de stockage.

Cette transformation marque notre engagement profond en faveur des énergies renouvelables, et du mix énergétique.

Un projet au Nord-Est du Loiret (45)



Caractéristiques et retombées du projet



3 éoliennes
Puissance unitaire : 5,7 MW
Puissance totale installée : 17,1 MW



**Production moyenne annuelle estimée :
≈ 38 GWh**



**Retombées fiscales estimées :
≈ 170 000 € / an**
À répartir entre la **commune**, la **communauté de communes**, le **département** et la **région**

**Nombre de personnes alimentées en
électricité renouvelable :
≈ 18 000 habitants**

Référence :

Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul basé sur données INSEE / CRE / RTE)

Chronologie

2019

- **Avril** : Rencontre avec les propriétaires et les élus
- **Novembre** : Réunion publique

2020

- Lancement des études

2021

- **Mai** : Réunion en commission Transition écologique de la CC des 4 Vallées
- Réception des états initiaux

2022

- **Février** : Réunion à la Communauté de Communes pour les scénarii d'implantation
- Finalisation des études
- **Décembre** : Bulletin d'information sur le scénario final

2023

- **Février** : Session d'information

2024

- **Septembre** : Comité de projet
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

Printemps 2025

- **Avril** : Réponses aux demandes de complément
- **Avril** : Réponses à l'avis de la MRAe

Rentrée 2025

- **Procédure d'enquête publique**

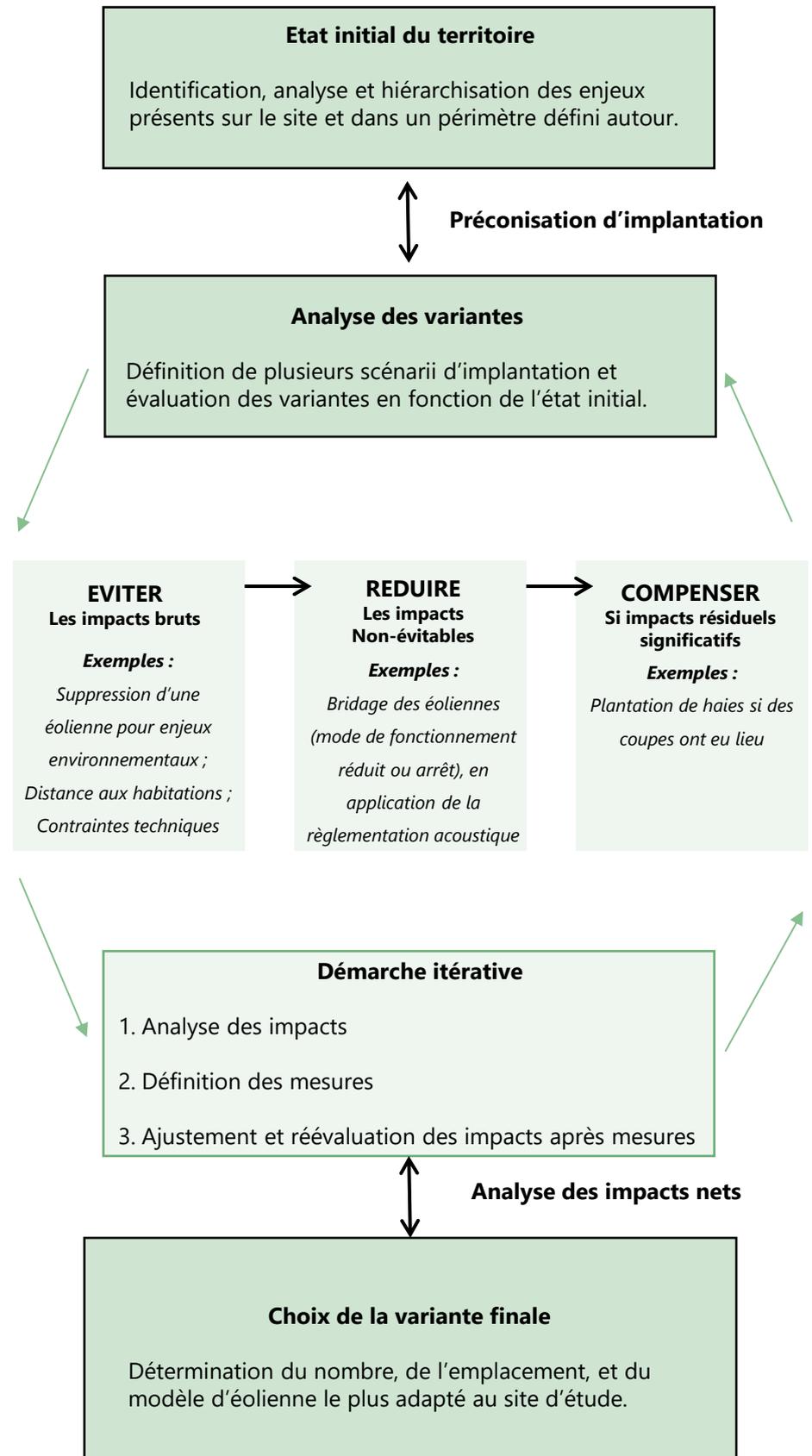


La démarche « Eviter-Réduire-Compenser »

La définition du projet éolien de Griselles suit la démarche Eviter-Réduire-Compenser.

C'est une démarche itérative qui a fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation en tenant compte des préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères.

L'objectif est de trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux enjeux du territoire.



Aperçu visuel du projet

Une fois l'implantation connue, l'analyse fine des perceptions visuelles du projet peut commencer.

Elle s'appuie sur de nombreux outils comme les photomontages, les blocs diagrammes, les coupes topographiques, etc. Tous ces éléments contribuent à déterminer le degré de perception et les effets du projet sur le territoire. Cette analyse prend également en compte les autres projets éoliens connus ou parcs déjà construits.

Pour le projet de Griselles, de nombreux photomontages ont été réalisés et analysés. Ils permettent de se projeter de façon réaliste tout autour du projet. Vous trouverez des exemples de photomontages ci-dessous :

Photomontage entre les hameaux des Beaucerons et des Fourneaux ; 1,8 km de l'éolienne n°3



Photomontage depuis un chemin agricole, perpendiculaire à la D315, au dessus du silo agricole de Chevannes ; 1 km de l'éolienne n°1



Photomontage depuis la départementale D32, entre Ferrières-en-Gâtinais et Griselles, vers Griselles ; 4 km de l'éolienne n°3



Propositions de mesures

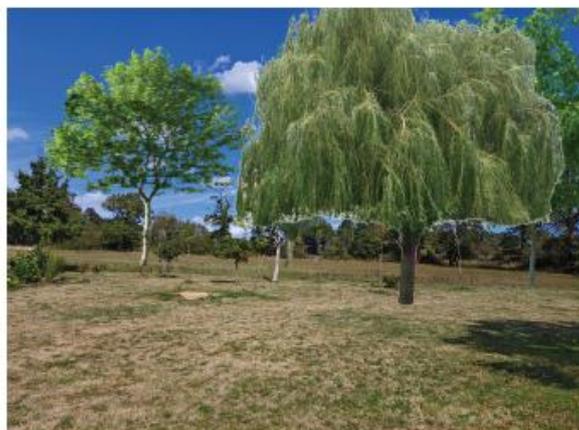
Une réflexion est menée pour que les ouvrages se fondent au mieux dans leur environnement. Le poste de livraison par exemple, sera couvert d'un bardage en bois.

Enfin, la création d'un parc éolien peut s'accompagner de mesures d'aménagements qui permettent de limiter certaines perceptions sur le projet. Comme la création de haies afin de masquer la visibilité chez certains habitants.

Vous trouverez ci dessous un exemple possible pour une habitation bénéficiant de masque végétal.



Sans masque végétal



Avec masque végétal

Au terme de l'étude paysagère, les mesures d'évitement et de réduction apportées permettent au projet du parc éolien de Griselles de s'insérer correctement dans le bassin paysager local (conclusion du rapport paysager, p. 156)

Présentation de la procédure d'Enquête publique

I - Contexte réglementaire :

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale en vue de la création et de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Griselles.

Conformément au Code de l'Environnement : « *L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision* ».

II - Déroulement de l'enquête :

Dates : du 15 septembre 2025 (à partir de 9h00), jusqu'au 17 octobre 2025 (jusqu'à 12h) inclus.

Commission d'enquête :

- Michel CARQUIS,
- Jean-Pierre VIROULAUD,
- Patrice GRELICHE

Siège de l'enquête : mairie de Griselles.

La commission d'enquête assure une permanence effective afin de recevoir les personnes qui souhaitent obtenir des informations sur le projet et qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales les jours et heures suivants :

- Mardi 16 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 26 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 1^{er} octobre 2025 de 16h00 à 19h00
 - Samedi 4 octobre 2025 de 10h00 à 13h00
 - Vendredi 10 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
 - Vendredi 17 octobre 2025 de 9h00 à 12h00

III - Consultation du dossier d'enquête publique :

Le dossier papier est déposé en mairies de Griselles (12 rue de la Mairie, 45210 Griselles), où il peut être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désirent en prendre connaissance.

Une version dématérialisée du dossier est également consultable sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la Mairie de Griselles.

Le dossier peut être consulté sur le site Internet des services de l'Etat du Loiret à l'adresse suivante :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publication/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Ainsi que sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6473>

Observations et propositions sur le dossier :

Un registre à feuillets non mobiles est mis à la disposition des intéressés en mairie de Griselles pour y consigner les observations relatives au projet.

Toutes remarques ou réclamations peuvent être également envoyées pendant la durée de l'enquête :

- par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : mairie de Griselles (12 rue de la Mairie, 45210 Griselles), en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête Publique parc éolien de la société CPENR de Griselles à Griselles – A l'attention de la Commission d'enquête »
- par voie électronique sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6473> et à l'adresse mail suivante : enquete-publique-6473@registre-dematerialise.fr

Les mentions écrites nominatives sont transférées sur support numérique. En cas d'opposition, le refus doit être signifié clairement lors de la déposition et les données sont alors anonymisées.

IV - Rapport et conclusions :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairies de Griselles ainsi qu'à la direction départementale des territoires du Loiret. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la mairie et des services de l'État du Loiret.

À l'issue de l'enquête, le préfet du Loiret statue sur la demande déposée par la société CPENR de Griselles par arrêté d'autorisation ou de refus du projet, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.

Contacts

Alexis ABABOU

Responsable de projet

Tél: +33 (0)2.51.72.63.79

alexis.ababou@aboenergy.com

Nicolas CITTI

Responsable Dialogue Territorial

Tél: +33 (0)7.07.82.97.35

nicolas.citti@aboenergy.com



 ABO Energy
 www.aboenergy.fr